



Commission cantonale de la famille
p.a. OAIS
Rue de Lyon 89-91
1203 Genève

N/réf. DC-nl

Genève, le 16 mars 2026

Commission cantonale de la famille (CCF)

Rapport d'activité législature 2024-2029

2^{ème} année

(1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 8 du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 du règlement instituant une commission cantonale de la famille, du 26 juillet 2000 (RComFam; J 5 03.06).

II. Compétences de la commission

Pour rappel, la CCF a pour mission :

- d'assister le Conseil d'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique familiale du canton;
- de favoriser la complémentarité et la coordination des activités, des équipements et des projets des divers acteurs, publics et privés, de la politique familiale;
- d'assurer le suivi de l'évolution des réalités familiales et de définir, le cas échéant, les nouveaux besoins que devrait couvrir la politique familiale;
de donner des avis et de formuler des propositions sur toutes les questions générales relatives à la politique familiale.

III. Activités de la commission

De février 2025 à janvier 2026, la CCF s'est réunie à 5 reprises.

Durant la période concernée, la Commission a entrepris d'examiner la problématique de la maltraitance envers les enfants et adolescents de notre canton. Elle s'est attachée, dans un premier temps, à recenser les ressources actuellement disponibles, à identifier les dispositifs susceptibles d'être améliorés et à recueillir les attentes des institutions déjà investies dans ce domaine.

Dans le cadre de ces travaux, particulièrement vastes et complexes, la Commission a souhaité, avant toute formulation de nouvelles propositions, auditionner des professionnels directement impliqués sur le terrain. Elle a également sollicité des personnes représentantes du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), de l'Université de Genève, de la Police ainsi que de la Justice genevoise. Toutefois, en raison de contraintes d'agenda et de charges de travail élevées, il n'a pas été possible d'entendre l'ensemble des personnes initialement envisagées, ce qui a considérablement ralenti la démarche, laquelle n'a pas encore permis d'aboutir à des résultats pleinement probants.

En parallèle, la Commission a poursuivi ses travaux relatifs à la refonte de son site internet (www.familles-geneve.ch), en collaboration avec une agence mandatée à cet effet. L'objectif consistait à moderniser le site tant sur le plan graphique que sur le plan des contenus, tout en intégrant la cartographie établie par l'Université de Genève en 2024 fondée sur une approche par parcours de vie. Une attention particulière a également été portée à l'ergonomie, afin de garantir une information accessible au plus grand nombre, grâce à une présentation claire, lisible et multilingue, adaptée à l'ensemble des supports et formats de communication.

Pour mener à bien ce projet, la Commission a désigné, outre son Président, deux commissaires chargés de coordonner les évolutions envisagées, d'en assurer le suivi et d'en rendre compte en séance plénière. Elle a également mobilisé les compétences du chargé de communication du département de la cohésion sociale (DCS) et a sollicité le DIP pour l'obtention et la vérification des informations relatives à ses activités.

La supervision de ces travaux s'est toutefois révélée particulièrement chronophage, compte tenu de l'ampleur des adaptations nécessaires à un site devenu obsolète, tant dans sa formulation que dans sa structure thématique. Il a ainsi été indispensable de procéder à la réécriture intégrale de ses contenus, à la reformulation des thématiques abordées et à une refonte complète de la ligne graphique. Ces travaux sont toujours en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

Enfin, l'association « Avenir Familles » a organisé, en partenariat avec la Commission, un cycle annuel de 4 conférences gratuites consacrées à des thématiques en lien avec les familles et à l'usage du téléphone portable chez les enfants, soit :

« *Enfants et parents : pour un usage équilibré des écrans* », avec S. Tisseron, le 25 mars 2025

« *Adolescence, sexualité et partage d'images intimes* », avec Y Barrense-Dias et C. Jacot-Descombes, le 6 mai 2025

« *Les écrans et leurs effets sur le développement du très jeune enfant* », avec E. Gillioz, le 7 octobre 2025

« *Le smartphone des adolescent-es : regard sur leur pratique en ligne* », avec M. Collela, le 11 novembre 2025

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par l'OAIS.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- organisation des séances du bureau et des séances plénières;
- prise des procès-verbaux;
- recensement des jetons de présence.

V. Parité

Durant la deuxième année de la législature 2024-2029, sur un total de 17 commissaires, 11 étaient des femmes (65%) et 6 des hommes (35%).

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

4'425 francs.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

2'635 francs.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

160 francs.



M. Didier Crettol
Président